



## ZONE DE DISTRIBUTION : SYNDICAT VSP IEMN

Fournisseur IEMN - CONCERNE LES COMMUNES DE : CUQ en partie, DAMIATTE, FIAC Brazis, GUITALENS-L'ALBAREDE, PUYCALVEL, ST PAUL CAP DE JOUX, SERVIES, TEYSSODE, VITERBE

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

**2024** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**A**

- A** : Eau de bonne qualité
- B** : Eau de qualité convenable
- C** : Eau de qualité insuffisante
- D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

### Origine et gestion de l'eau

L'eau qui alimente votre réseau est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 9 communes, soit 5018 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT IAEP VIELMUR ST.PAUL ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT IAEP VIELMUR ST.PAUL » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **52**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A**

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **51**  
Valeur moyenne : **4,86 mg/L**  
Valeur maxi : **5,7 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **7**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **297**  
Valeur maxi : **0,005 microgramme/L**

#### TURBIDITÉ

**A**

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **52**  
Valeur maxi : **0,78 NFU**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **39**  
Valeur moyenne : **8,63 °f**  
Valeur maxi : **9,69 °f**

#### ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **19**  
Valeur moyenne : **40,4 microgramme/L**  
Valeur maxi : **74 microgramme/L**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaputable.sante.gouv.fr](http://www.eaputable.sante.gouv.fr)

Édité le **19/03/2025**

UDI **081004052**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : SYNDICAT VSP DADOU

Fournisseur SIAH Dadou - CONCERNE LES COMMUNES DE : CARBES, CUQ en partie, FREJEVILLE, JONQUIERES, VIELMUR SUR AGOUT

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

**2024** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**A**

- A** : Eau de bonne qualité
- B** : Eau de qualité convenable
- C** : Eau de qualité insuffisante
- D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

### Origine et gestion de l'eau

L'eau qui alimente votre réseau est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 5 communes, soit 3047 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT IAEP VIELMUR ST.PAUL ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT IAEP VIELMUR ST.PAUL » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A**

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **18**  
Valeur moyenne : **11,7 mg/L**  
Valeur maxi : **18 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **298**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

#### TURBIDITÉ

**A**

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **107**  
Valeur maxi : **1,8 NFU**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**  
Valeur moyenne : **11,2 °f**  
Valeur maxi : **30,3 °f**

#### ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **99**  
Valeur moyenne : **45,6 microgramme/L**  
Valeur maxi : **119 microgramme/L**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaputable.sante.gouv.fr](http://www.eaputable.sante.gouv.fr)

Édité le **19/03/2025**

UDI **081004053**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : SYNDICAT VSP FIAC

Fournisseur SIAH Dadou - CONCERNE LA COMMUNE DE : FIAC village

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2024</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> Eau de bonne qualité
	B Eau de qualité convenable
	C Eau de qualité insuffisante
	D Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2023 : A	

### Origine et gestion de l'eau

L'eau qui alimente votre réseau est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 629 personnes sur 1 commune (FIAC). Le responsable des installations est : « SYNDICAT IAEP VIELMUR ST.PAUL ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT IAEP VIELMUR ST.PAUL » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

**BACTÉRIOLOGIE** **A** Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**  
Années prises en compte : **2023, 2024**

**NITRATES** **A** Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **18**  
Valeur moyenne : **11,6 mg/L**  
Valeur maxi : **18 mg/L**

**PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS** **A** Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **298**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

**TURBIDITÉ** **A** Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **103**  
Valeur maxi : **1,8 NFU**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**DURETÉ** Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**  
Valeur moyenne : **11,2 °f**  
Valeur maxi : **30,3 °f**

**ALUMINIUM** Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **95**  
Valeur moyenne : **45,4 microgramme/L**  
Valeur maxi : **119 microgramme/L**

### Quelques conseils

- ABSENCE** Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- SAVEUR-COULEUR** Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
- SÉCHERESSE** En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.
- RÉSEAU PRIVÉ** Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 19/03/2025

UDI 081000850

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.